

# Sommaire de la déclaration

## pour l'année d'imposition 2024

Particulier

Prénom	Christie
Nom	Keeshig
Numéro d'assurance sociale	
Date de naissance	08-01-1980
Province de résidence	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Célibataire
Rue	123, rue Principale
Ville	Ville
Province	Ontario
Code postal	X0X 0X0

## Déclaration fédérale

### Revenu total

Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »). **Voici votre revenu net 23600** =   Particulier

### Revenu imposable

Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 ») **Voici votre revenu imposable 26000** =

### Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000		15 705	00
Cotisations à l'assurance-emploi	31200	+	225	00
	Additionnez les lignes 30000 à 33200.		33500	= 15 930 00
	<b>Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.</b>		33800	= 2 389 50
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux :	additionnez les lignes 33800 et 34900.		<b>35000</b>	= <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="389"/> <input type="text" value="50"/>
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000		2 389	50
	Additionnez les lignes 35000 à 40427.		-	2 389 50
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)	41500	+	759	00

### Remboursement ou solde dû

<b>Impôt fédéral net :</b>	additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800.		42000	=	759	00
<b>Impôt provincial ou territorial</b>			42800	+	0	00
	<b>Voici votre total à payer</b>		<b>43500</b>	=	<input type="text" value="7"/> <input type="text" value="59"/> <input type="text" value="00"/>	
Allocation canadienne pour les travailleurs	45300	+	1 590	00		
	<b>Voici votre total des crédits</b>		48200	-	1 590	00
	Ligne 43500 moins ligne 48200		=	(831)	00	
	<b>Remboursement</b>		<b>48400</b>	=	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="31"/> <input type="text" value="00"/>	
	<b>Solde dû</b>		<b>48500</b>	=	<input type="text" value="0"/> <input type="text" value="00"/>	

### Informations additionnelles

Taux marginal d'imposition	0%
Taux d'imposition réels (impôts à payer ÷ revenu total)	0.0%
Crédit pour la TPS/TVH	340 00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	360 00
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier	
Incitatif à agir pour le climat de l'Ontario	560 00



## Revenu exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens

Si vous êtes inscrit ou avez le droit d'être inscrit selon la Loi sur les Indiens, vos biens personnels, y compris vos revenus, sont **exonérés d'impôt** lorsqu'ils sont situés dans une réserve.

Utilisez ce formulaire pour calculer votre **revenu net exonéré d'impôt** si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- Vous êtes inscrit ou vous avez le droit de l'être selon la Loi sur les Indiens.
- Vous avez un revenu qui est exonéré d'impôt selon la Loi sur les Indiens.

Pour des renseignements sur l'exemption fiscale selon la Loi sur les Indiens, allez à [canada.ca/article87-exemption-fiscale](https://canada.ca/article87-exemption-fiscale).

Étant donné que le revenu net exonéré **n'est pas** déclaré dans une déclaration de revenus et de prestations, l'Agence du revenu du Canada (ARC) aura besoin de ces renseignements pour calculer votre allocation canadienne pour les travailleurs pour l'année d'imposition 2024, s'il y a lieu, ainsi que vos prestations provinciales ou territoriales pour la famille. L'ARC utilisera aussi les renseignements figurant sur ce formulaire pour calculer votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'année d'imposition 2025.

Inscrivez à la ligne 7 ci-dessous la partie de vos paiements relatifs à la COVID-19 d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial qui serait autrement imposable, mais qui est exonérée d'impôt selon la Loi sur les Indiens.

Pour des renseignements sur les impôts et prestations des peuples autochtones, allez à [canada.ca/impots-autochtones](https://canada.ca/impots-autochtones).

**Joignez** une copie de ce formulaire à votre déclaration papier.

### Revenu d'emploi exonéré

Revenu d'emploi (case 71 de vos feuillets T4)	15 000	00	1
Autres revenus d'emploi tels que les pourboires, le montant net des subventions de recherche et les paiements reçus d'un régime d'assurance de sécurité du revenu	+		2
Revenu net tiré d'un travail indépendant (excluant les pertes)	+		3
Additionnez les lignes 1 à 3.	<b>Total du revenu d'emploi exonéré</b> 10000		<b>= 15 000 00</b> 4

### Autres revenus exonérés

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ)	+		5
Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) lié à des transferts de pension exonérés d'un régime de pension agréé	+		6
Paiements relatifs à la COVID-19 d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial reçus dans l'année (selon votre feuillet T4A ou T4E) (1)	+		7
Autres rentes ou pensions de retraite	+		8
Assurance-emploi (AE), Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) et autres prestations (case 18 de votre feuillet T4E)	+		9
Prestations de maternité et parentales de l'AE et du RPAP incluses à la ligne 9		10019	
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	+		10
Revenus nets de location (excluant les pertes)	+		11
Prestations d'assistance sociale reçues d'une Première Nation ou d'un conseil de bande	+		12
Autres sources de revenus exonérés	+		13
Additionnez les lignes 4 à 13.	<b>= 15 000 00</b>		14
Pertes nettes de location	-		15
Ligne 14 moins ligne 15	<b>= 15 000 00</b>		16
Pertes nettes tirées d'un travail indépendant	-		17
Ligne 16 moins ligne 17	<b>= 15 000 00</b>		18
Déductions liées aux revenus exonérés ci-dessus (2)	-		19
Ligne 18 moins ligne 19 (si négatif, mettez le montant en parenthèses)	<b>Revenu net exonéré</b> 10026		<b>= 15 000 00</b> 20

(1) **N'incluez pas** les montants liés à l'allocation canadienne pour enfants, au crédit pour la TPS/TVH ou au paiement unique pour les personnes en situation de handicap ou pour les aînés.

(2) Incluez les déductions d'un régime de pension agréé (RPA) (case 94 de votre feuillet(s) T4), les cotisations syndicales (case 95 de votre feuillet(s) T4), et toute autre déduction relatives à votre revenu exonéré qui s'appliquent à votre situation. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-deductions](https://canada.ca/impots-deductions).

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.